BIENVENUE

Préparer la succession de votre boisé

Alfred, le 15 janvier 2011

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

Question :

- Est-ce que je peux protéger mon boisé pour le restant de mes jours et même après ma mort ?

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

Une définition :

- Pour les besoins de cette présentation, la succession peut être un transfert à vos héritiers, mais aussi une vente ou une location

AVERTISSEMENT

JE NE SUIS NI AVOCAT, NI COMPTABLE NI FISCALISTE NI CONSEILLER FAMILIAL NI MAGICIEN.

Jean-Claude Havard, JATMN

Le but de cet atelier, c'est de vous amener à vous poser des questions et de vous donner quelques pistes pour y répondre. Pour les détails…

CONSULTEZ LES SPÉCIALISTES!

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

Votre mise de fonds
($ ou héritage)

\+ Votre investissement
($ et travail)

= ??????

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

« Vous ne savez ni le temps ni l'heure »

Si vous souhaitez que votre boisé continue à prospérer en dépit de vos limites physiques (temporaires ou éternelles), vous devez penser à planifier.

Et le plus tôt sera le mieux.

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

VOS OBJECTIFS ?

- Assurer la protection environnementale du boisés à long terme : OUI
- Réaliser la valeur marchande du boisé de mon vivant : NON
- Maximiser la valeur marchande du boisé pour mes héritiers : OUI NON
- Minimiser les taxes de succession ou autres : OUI NON
- Gérer mon boisé à titre récréatif : OUI NON
- Gérer mon boisé à titre commercial : OUI NON

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

VOS OPTIONS

- Ne rien faire
- Faire don du boisé à un organisme de conservation
- Vendre
- Transférer le boisé à vos héritiers

2011 Année internationale des forêts

Succession

VOS OPTIONS (2)

- Ne rien faire

  La solution idéale si votre objectif principal était de ne rien faire. Vous pouvez rentrer chez vous tout de suite.

Succession

VOS OPTIONS (3)

- Léguer votre boisé à un organisme de conservation

  Assure la protection du boisé, mais pas nécessairement avantageux pour vos héritiers. À étudier plus en détail.

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

VOS OPTIONS (4)

- Louer ou vendre le boisé
  - Possibilité de vente ou de bail conditionnel
  - *Si vous êtes prêt à vendre à n'importe qui ou à n'importe quelles conditions, vous pouvez aussi rentrer chez vous maintenant.*

Succession

VOS OPTIONS (5)

- Transférer le boisé à quelqu'un, probablement un ou des membres de votre famille.

  C'est là que les choses se compliquent.

Succession

Par où commencer?

Dans tous les cas, il est bon de se renseigner sur les conséquences fiscales à court et à long terme de l'option choisie. *C'est même à faire avant de choisir une option*. On y reviendra plus tard.

Dans le cas de la vente conditionnelle ou du transfert, il est indispensable de planifier le processus.

Succession

PLANIFIER LA SUCCESSION

1e étape : bilan – potentiel– valeur marchande

2e étape : consultation familiale préliminaire

3e étape : consultation d'experts

4e étape : plan de relève (transfert) et échéancier

5e étape : testament

6e étape : communication

7e étape : mise en application

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

PLANIFIER LA SUCCESSION

1e étape : bilan – potentiel– valeur marchande

- Définir précisément ce que vous voulez donner, vendre ou transférer : valeurs tangibles (arbres, $), valeurs morales ou spirituelles (environnement, respect de la vie)
- Un bon moment pour adopter ou mettre à jour un **plan d'aménagement** (inventaire, objectifs, tâches à réaliser)
- ….

2011 Année internationale des forêts

Succession

PLANIFIER LA SUCCESSION

1e étape : bilan – potentiel– valeur marchande (suite)

- Un engagement de **certification** assure des règles claires, normalisées et internationalement reconnues, faciles à expliquer, à référencer dans un contrat et à vérifier (tierce partie)
- Potentiel du boisé à court et à long terme (récréatif, commercial)
- Il peut être utile de consulter un ou des experts pour déterminer la valeur actuelle et le potentiel

Succession

PLANIFIER LA SUCCESSION

2e étape : consultation familiale préliminaire

- Pas de succession heureuse sans collaboration de toutes les parties intéressées, à commencer par la famille
- Déterminer les **intérêts de chacun** – engagement par rapport à :
  - vos objectifs
  - votre plan d'aménagement
  - vos choix de succession
  - la gestion éventuelle à long terme du boisé
- S'entendre sur la suite générale du processus

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

PLANIFIER LA SUCCESSION

3e étape : consultation d'experts

- C'est le temps d'aller voir votre comptable et votre fiscaliste pour déterminer les conséquences financières de vos décisions… et l'opportunité de les changer si nécessaire
- Si vous avez décidé de vendre, louer ou léguer à un organisme de protection, c'est le temps d'aller consulter un avocat pour décrire légalement les conditions

Note : Je ne suis toujours ni comptable ni fiscaliste, etc., mais j'y reviendrai plus tard pour vous donner quelques pistes (sans préjudice, bien entendu)

Succession

PLANIFIER LA SUCCESSION

4e étape : plan de relève et échéancier

- Toujours dans le cas du transfert à un/une/des héritiers, finaliser qui fait quoi, comment et quand pour réaliser les objectifs pratiques, personnels, financiers et fiscaux retenus par consensus pour votre boisé, et évalués par les experts
- Le plan de relève commence maintenant, pas à votre décès

2011 Année internationale des forêts

Succession

PLANIFIER LA SUCCESSION

5e étape : testament

- Le testament vous permet de prescrire quel avenir vous voulez garantir à votre boisé
- Le maintien du plan d'aménagement ou de la certification peut être intégré à votre testament
- À moins d'obtenir une cassation en cour, vos héritiers seront tenus de respecter vos volontés (même chose pour les locataires ou acheteurs dans le cas d'une location ou vente conditionnelle)

2011 Année internationale des forêts

Succession

PLANIFIER LA SUCCÉSSION

6e étape : communication

7e étape : mise en application et suivis, une nécessité

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

CONSIDÉRATIONS FISCALES(*)

Vous devez d'abord décider le plus tôt possible si votre boisé est/sera

- ❖ récréatif (non-commercial, usage personnel seulement)
- ❖ commercial (boisé de ferme commercial, géré comme une ferme, avec espérance raisonnable de profit à long terme)

(*) *Toujours sans préjudice*

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

CONSIDÉRATIONS FISCALES

Si vous considérez votre boisé comme étant d'usage récréatif (boisé non commercial, aucune espérance particulière de profit), la fiscalité est relativement simple :

- Vous payez votre impôt sur le revenu sur les ventes occasionnelles
- Vous pouvez réclamez certaines dépenses (dépenses restreintes) dans vos déclarations de revenu
- À la vente ou au transfert de votre boisé, l'impôt sur les gains de capital seront calculés sur votre boisé, avec exemption pour votre résidence principale
- Selon les normes de Revenu Canada, il semble bien que la plupart des membres de Boisé Est se retrouvent actuellement dans cette catégorie

2011 Année internationale des forêts

Succession

CONSIDÉRATIONS FISCALES

TAUX D'IMPOSITION SUR LES GAINS DE CAPITAL

(boisés non-commerciaux - Ontario)

- Maximum de 46% sur la moitié des gains de capital, soit 23% des gains de capital, soit 230 000 $ sur 1 000 000 $
- Calcul des gains de capital :

  Prix à valeur marchande (vente ou décès)

  moins Prix d'achat ou valeur marchande d'héritage
- Gains de capital applicables au boisé, déduction faite de votre résidence du terrain considéré nécessaire au fonctionnement de votre résidence principale, habituellement ½ ha

2011 Année internationale des forêts

Succession

CONSIDÉRATIONS FISCALES

Si vous adoptez le statut de boisé de ferme commercial (ou de ferme forestière) :

- Vous pouvez déduire vos dépenses légitimes de vos revenus imposables au même titre que les agriculteurs,
- Vous n'avez pas besoin d'avoir des revenus forestiers immédiats, mais vous devez avoir une espérance raisonnable de profits à plus ou moins long terme (superficie suffisante),
- … et être prêt à aller au tribunal pour en convaincre Revenu Canada
- …

Succession

CONSIDÉRATIONS FISCALES

Si vous adoptez le statut de ferme forestière *(suite)* :

- Vous devez avoir un plan d'aménagement (certification recommandée)
- Vous devez tenir une comptabilité précise de vos investissements (tracteur, etc.), de vos dépenses (plantations, carburant, etc.) et, le cas échéant, de vos ventes, mais il n'est pas nécessaire de vous enregistrer comme entreprise
- Le calcul de l'impôt varie **selon l'importance des revenus du boisé par rapport à vos autres revenus**

Succession
CONSIDÉRATIONS FISCALES

Si vous adoptez le statut de ferme forestière *(suite 2)* :

… et si votre revenu escompté provenant du boisé est <u>inférieur</u> à votre revenu principal…

- Vous payez l'impôt sur les revenus provenant de votre boisé
- Vous pouvez déduire dans une certaine mesure (dépenses restreintes) les dépenses légitimes encourues pour la gestion de votre boisé (charges d'opération, y compris taxes foncières, carburant, salaires, etc.)
- Vous pouvez amortir votre tracteur et autres dépenses de capital
- Vous ne bénéficiez d'aucune exemption sur les gains de capital imposables, sauf sur votre résidence principale (voir cas précédent)

Succession
CONSIDÉRATIONS FISCALES

Si vous adoptez le statut de ferme forestière *(suite 3)* :

… et si votre revenu escompté provenant du boisé est <u>supérieur</u> à votre revenu principal…

- Vous payez l'impôt sur les revenus provenant de votre boisé
- Vous pouvez déduire toutes les dépenses encourues pour la gestion de votre boisé (charges d'opération, y compris taxes foncières, carburant, salaires, etc., *mais pas votre temps à moins que l'entreprise ne vous paie un salaire*)
- Vous pouvez amortir votre tracteur et autres dépenses de capital
- Vous bénéficierez de l'exemption de 750 000 $ sur les gains de capital imposables, toujours sans tenir compte de votre résidence principale (voir cas précédents)

Succession

CONSIDÉRATIONS FISCALES

TAUX D'IMPOSITION SUR LES GAINS DE CAPITAL

(boisés de ferme commerciaux – Ontario)

Revenu du boisé inférieur au revenu principal

- Maximum de 46% sur la moitié des gains de capital, soit 230 000 $ sur 1 000 000 $ (1 000 000 $ x 0,5 x 0,46)
- Calcul des gains de capital :

Prix à valeur marchande (vente ou décès)

moins Prix d'achat ou valeur marchande d'héritage

moins Dépenses pour l'amélioration du boisé

plus Amortissements réclamés

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

CONSIDÉRATIONS FISCALES

TAUX D'IMPOSITION SUR LES GAINS DE CAPITAL

(boisés de ferme commerciaux – Ontario)

Revenu du boisé supérieur au revenu principal

- Exemption de 750 000 $ sur les gains de capital
- Maximum de 46% sur la moitié des gains de capital imposables, soit 57 500 $ sur 1 000 000 $ (250 000 $ x 0,5 x 0,46)
- Calcul des gains de capital :

Prix à valeur marchande (vente ou décès)

moins Prix d'achat ou valeur marchande d'héritage

moins Dépenses pour améliorations du boisé

plus Amortissements

2011 Année internationale des forêts

Succession

CONSIDÉRATIONS FISCALES

LA VALEUR MARCHANDE

- Est établie de préférence par un évaluateur agréé
- Est sujette à révision par Revenu Canada

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

CONSIDÉRATIONS FISCALES

Si vous adoptez le statut de ferme forestière :

Les activités considérées légitimes ne se limitent pas à l'exploitation forestière (coupe d'arbres), mais comportent aussi la conservation, l'entretien, la régénération, le reboisement, etc.

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

CONSIDÉRATIONS FISCALES

Cas particulier du boisé de ferme commercial légué à un ou des enfants, petits-enfants, etc. :

- Les conditions de base sont les mêmes que dans le cas précédent (vente ou legs ordinaires) : comptabilité, plan d'aménagement/certification, espérance de profit, etc.
- Avec la différence que le transfert intergénérationnel permet de reporter les gains de capital à l'héritier(ère), qui peut de même les reporter lors du transfert à son héritier(ère), qui peut de même… jusqu'à la fin des temps ou au changement de la législation

MAIS…

Succession

MAIS

Il faudra sans doute convaincre Revenu Canada ou un tribunal que :

Vous et vos héritiers …

- avez une espérance raisonnable de profit
- avez les compétences et le temps nécessaires pour gérer professionnellement le boisé
- respectez un plan d'aménagement ou de certification reconnus

Vos chances de succès seront meilleures si vous et vos héritiers êtes membres d'une association de propriétaires de boisé

Succession

CONSIDÉRATIONS FISCALES

TRANSFERT À VOS HÉRITIERS

- Transfert direct de votre vivant
- Transfert par l'intermédiaire d'une fiducie (fiducie entre vifs), imposée à titre indépendant
- Transfert direct à votre décès
- Transfert par l'intermédiaire d'une fiducie à votre décès (fiducie testamentaire), imposée à titre indépendant

Consultez les experts pour déterminer la solution qui vous convient le mieux

2011 Année internationale des forêts

Succession

CONSIDÉRATIONS FISCALES

TRANSFERT À VOS HÉRITIERS

Québec sait faire

« Au Québec, le propriétaire d'un terrain agricole ou boisé peut transmettre sa terre à ses héritiers sans frais de succession, et peut le faire de son vivant. »

Sylvain Rajotte, AFA Sommets

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

OUTILS D'AIDE
À LA GESTION DU BOISÉ

Outils pour conserver et protéger votre boisé si vous devenez physiquement incapable de le gérer vous-même, et si vos héritiers vivent ailleurs

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

OUTILS D'AIDE

À LA GESTION DU BOISÉ

Le <u>contrat d'intendance</u>

- vous permet de rester aux commandes même si la tronçonneuse est devenue trop pesante
- vous offre le niveau de délégation qui vous convient
- permet à vos héritiers de Winnipeg ou de Gatineau de gérer à distance le boisé en respectant le plan d'aménagement et les exigences de Revenu Canada

2011 Année internationale des forêts

Succession

REMERCIEMENTS

- Pierre Baril, Coopérative Terra-Bois (Lachute)
- Marc Beaudoin, Regroupement des sociétés d'aménagement du Québec (RESAM)
- Mario Brisebois, BDO Canada, CA (Ottawa)
- Martin Lajeunesse, UPA
- Richard Lalande, Ontario Woodlot Association
- Mylène Mayer, Dumoulin, Guilbault et Associés, CA (Mont-Laurier)
- Sylvain Rajotte, Aménagement forestier et agricole des Sommets

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

RÉFÉRENCES

- Régime fiscal – rencontre du 6 au 15 septembre 2005 – Université de Moncton – http://www.umoncton.ca/umce/files/umce-foresterie/wf/wf/pdf/theme_5_soutien.pdf

- Traitement fiscal des lots boisés – Jean-François Houde – Raymond chabot Grant Thornton – 29 mars 2008 http://www.umoncton.ca/umce-foresterie/files/umce-foresterie/wf/wf/pdf/fiscal.pdf

- Guide de planification de la relève – Entreprises Canada – 29 novembre 2010 http://www.entreprisescanada.ca/fra/guide/2654/

- Conseils sur la planification de la relève en agriculture – MAAARO – Fiche technique Agdex 812 – juillet 2008 http://www.omafra.gov.on.ca/french/busdev/facts/08-044.htm

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

RÉFÉRENCES (*suite*)

- Imposition lors du transfert des avoirs de l'entreprise agricole aux membres de la famille – MAAARO – Fiche technique 827 – avril 2009
  http://www.omafra.gov.on.ca/french/busdev/facts/09-016.htm

- Bulletin d'interprétation en matière d'impôt sur le revenu – Résidence principale Nº : IT-120R6
  http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tp/it120r6/it120r6-f.html

- Imposition des revenus d'agriculture T4003(F) Rév. 10
  http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/t4003/t4003-f.html

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

RÉFÉRENCES
pour les Québécois

- Pour être reconnu producteur forestier – MRNF – Loi sur les forêts du Québec
  http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-producteur.jsp

- L'enregistrement des producteurs forestiers du Québec – Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
  http://www.spfrq.qc.ca/Services/Mise_en_Valeur/statut.html

- Producteur forestier : demande ou modification de certificat – MRNF - Québec
  http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=1845&table=0

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario

Succession

POURQUOI?

Parce que…

La forêt,

c’est l’air

c’est l’eau

c’est la vie

2011 Année internationale des forêts

L’Association française des propriétaires de boisés privés de l’Est de l’Ontario

Succession

15 janvier 2011

MERCI À TOUS
ET BONNE FIN DE JOURNÉE

2011 Année internationale des forêts

L'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario